

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE BASSIN DE VIE STRASBOURGEOIS

William Gasparini

Aborder la question du sport urbain à partir de l'organisation sociale «volontaire» (les associations sportives) plutôt qu'à partir de l'équipement sportif, comme le font les géographes, nous invite à mettre en relation deux niveaux sociologiques : le premier, macro-sociologique, visera à montrer en quoi l'organisation spatiale du sport associatif constitue la forme matérielle et historique de l'organisation sociale d'un espace local spécifique ; le deuxième niveau, de type micro-sociologique, tentera de saisir les facteurs socio-économiques qui conduisent des acteurs à s'investir dans des associations positionnées dans un espace particulier du local. Au-delà des facteurs d'homogénéisation sur lesquels insistent les géographes dans un souci de planification des équipements sportifs, cette démarche nous éclaire plus particulièrement sur les facteurs de singularité qui produisent des inégalités entre les territoires communaux ainsi que des formes spécifiques de la vie sportive associative.

La construction de l'espace sportif de la Communauté Urbaine de Strasbourg

L'étude de l'organisation du sport associatif, envisagée non pas dans son périmètre communal mais dans un espace administratif plus important (une Communauté Urbaine), devrait permettre de saisir des liens et des enjeux macro-sociologiques là où une approche à l'échelle municipale tendrait à repérer des ruptures et des phénomènes micro-locaux. Le problème est donc double : d'une part, il s'agit de repérer des organisations sportives et de décrire les caractéristiques et la morphologie sociale de leurs espaces d'insertion ; d'autre part, de formuler des hypothèses et proposer des « grilles de lecture » afin d'interpréter la localisation de ces associations à caractère sportif.

Dresser la liste exhaustive des associations dans une aire géographique aussi importante que la Communauté Urbaine de Strasbourg (27 communes réparties sur plus de 300 km² avec une population représentant 45 % de celle du Bas-Rhin) n'est pas une opération aisée. En effet, outre le fait qu'il n'existe aucune donnée statistique réalisée par les services de la Communauté Urbaine ou l'INSEE Alsace, les différents fichiers d'associations



Des sièges d'associations modestes en communes périurbaines.

déclarées aux greffes des Tribunaux d'Instance¹ ne sont généralement pas à jour et indiquent bien plus d'associations qu'il n'en existe réellement. Par ailleurs, l'objet déclaré dans les statuts ne correspond plus toujours à l'objet réel et actuel de l'association et, de plus, certaines associations ne mentionnent pas explicitement l'organisation d'activités sportives ou corporelles.

C'est pourquoi l'enquête a été menée en relevant de manière exhaustive toutes les associations implantées dans les communes de l'agglomération strasbourgeoise à partir de croisements de données existantes :

- des données administratives (répertoires communaux des associations percevant des subventions, registres des associations des Tribunaux d'Instance des villes de Strasbourg, Schiltigheim et Illkirch, Annuaire statistique de Strasbourg ville et CUS) ;
- des données associatives (bulletins annuels de l'Office des sports de la ville de Strasbourg de 1989 à 1994, Annuaire des associations de 1994) ;
- des données issues d'enquêtes sociologiques (relevé des associations implantées sur l'agglomération

1. Contrairement aux associations implantées dans les autres régions françaises, les associations alsaciennes et mosellanes bénéficient d'un régime local particulier (le Code civil local) hérité du droit allemand, qui mentionne que celles-ci doivent faire leur déclaration de création non pas à la Préfecture mais au Tribunal d'Instance.



Club de tennis et de loisirs dans la verdure.

strasbourgeoise qui sont mentionnées au moins une fois par an dans la presse locale², enquêtes sociologiques qualitatives sur les propriétés des associations sportives et de leurs membres³).

A partir de cette première approche macro-sociologique (qui constitue une sorte de « base de l'échantillonnage »), nous avons situé et étudié de manière plus particulière la situation socio-géographique et le recrutement des associations implantées dans quatre communes de taille et de structure socio-économique différentes⁴. A l'intérieur de chacune de ces quatre communes a été retenu un échantillon d'associations à caractère sportif permettant de refléter la diversité des offres sportives associatives⁵. Celles-ci ont été réparties proportionnellement à la taille des villes et à la densité de chacune des catégories d'association.

TABLEAU 1

	moins de 5 000 hab.	de 5 000 à 20 000 hab.	de 20 000 à 50 000 hab.	plus de 50 000 hab.	Total
Nombre de communes dans la CUS	16	8	2	1	27
Effectif démographique	38 200	73 950	51 000	252 000	415 150
Effectif moyen	2 387,5	9 243,75	25 500	252 000	
Nombre d'associations déclarées	327	294	230	9 000	9 851
Nombre d'associations proposant des APS	128	117	66	300	611
Associations sportives/nombre total d'asso. (ratio)	39,2 %	39,8 %	28,7 %	3,4 %	
Nombre moyen d'asso. sportives par commune	8	14,63	33	300	
Nombre moyen d'asso. sportives pour 10 000 hab.	33,5	15,82	12,94	11,90	

L'offre sportive selon la taille des communes

Plus de la moitié des communes ont moins de 5 000 habitants mais plus de la moitié de la population vit dans la commune-pôle, Strasbourg. Cet effectif démographique élevé peut expliquer le nombre important d'associations implantées dans la seule commune de plus de 50 000 habitants de l'agglomération (9 000 associations déclarées à Strasbourg).

Au-delà d'un lien incontestable entre taille des villes et intensité de la vie associative⁶, on note la forte tradition associative historique de Strasbourg, notamment dans les secteurs de la santé, du logement, de la formation, de la promotion et l'animation économique, qui semble remonter au siècle dernier, lors de la période allemande⁷.

Le nombre moyen d'associations « sportives » par commune croît logiquement avec la taille des communes (plus de 300 pour Strasbourg et 33 pour les villes de Schiltigheim et Illkirch-Graffenstaden).

Le nombre d'associations proposant des pratiques d'exercice corporel comparé à l'effectif total des asso-

2. Essentiellement le quotidien Régional *Les Dernières nouvelles d'Alsace*.

3. Gasparini W., *Contribution à une sociologie de l'organisation sportive locale*, Thèse de sociologie, Université de Strasbourg II, 1986. – Quid Associations, Enquête réalisée au Laboratoire « APS et Sciences sociales » portant sur les associations à caractère sportif implantées dans le Bas-Rhin, Université Strasbourg II, 1993.

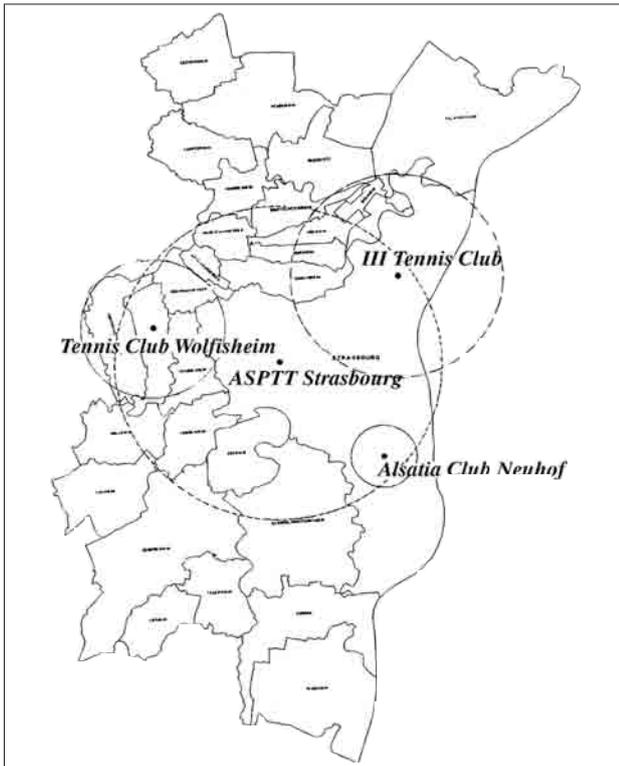
4. Une petite commune de type résidentiel mais anciennement rurale (Wolfsheim, 2 674 hab.), une commune suburbaine de taille moyenne et de type résidentiel (Lingolsheim, 16 480 hab.), une commune urbaine de type industriel (Schiltigheim, 29 155 hab.) et une métropole (Strasbourg, 252 338 hab.)

5. Les associations sportives ont été choisies sur critères qualitatifs à partir d'un croisement de trois typologies : une typologie des modèles de pratique sportive (compétition, affinitaire, loisir), une typologie des groupes d'activités sportives (sports collectifs, sports individuels traditionnels, chers, d'expression, de plein air) et une typologie des organisations selon le volume et la structure du capital possédé.

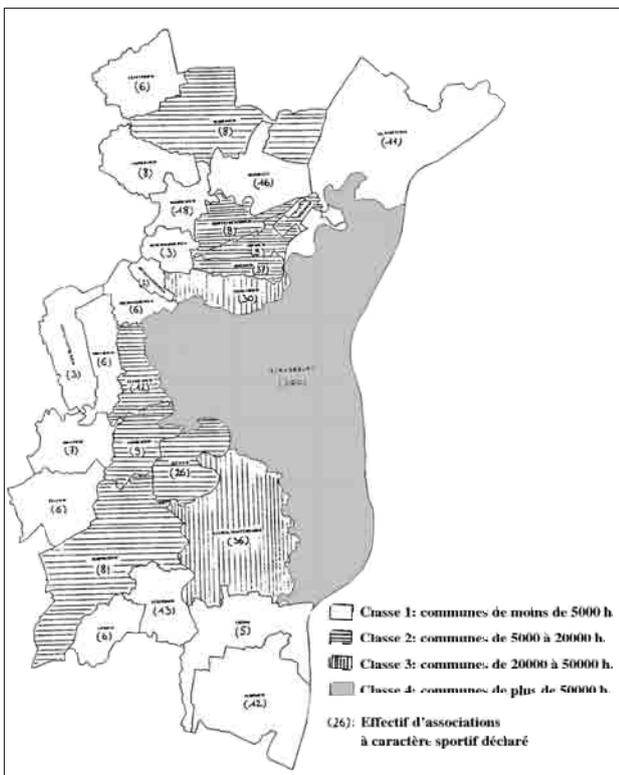
6. Voir à ce sujet les différentes études sur le phénomène associatif ou les pratiques de sociabilité : Canto J.-F., « Panorama des déclarations d'associations », *Recherche sociale*, 60, 1975 – Forse M., « Les déclarations d'associations : un indicateur de changement social », *Observations et diagnostic économiques*, 6, 1984 – Ministère de la Culture et de la Communication (Département des études et de la prospective), *Les pratiques culturelles des Français, 1973-1989*, Paris, La Découverte/La Documentation Française, 1990.

7. Au sujet des organismes relais de la municipalité de Strasbourg, voir Badarionti D., Keinschmager R. et Strauss L. *Géopolitique de Strasbourg. Permanences et mutations du paysage politique depuis 1871*, Ed. La Nuée Bleue, 1995.

BASSIN DE RECRUTEMENT DE 4 ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG.



LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG : CLASSES DE COMMUNES ET NOMBRE D'ASSOCIATIONS SPORTIVES



ciations apparaît par contre moins important à Strasbourg que dans les villes de moins de 20000 habitants. En effet, seules 3,4 % des associations organisent des APS à Strasbourg alors que plus de 39 % en proposent dans les communes de moins de 5000 et dans celles de 5000 à 20000 habitants. L'analyse des ratios tendrait à indiquer que si dans les petites communes la pratique sportive reste un des éléments prépondérants de la vie associative locale, à Strasbourg, et dans une moindre mesure dans les villes moyennes, celle-ci est largement distancée par d'autres secteurs associatifs.

Par ailleurs, le nombre moyen d'associations sportives pour 10000 habitants décroît fortement avec l'augmentation de la taille des communes. Alors que pour les communes de moins de 5000 habitants on compte 33 associations « sportives » pour 10000 habitants, on n'en compte plus que 12 dans les communes de plus de 20000 habitants. On peut penser que dans les grandes villes les structures associatives sont mieux « rentabilisées » et l'on crée moins d'associations sportives que dans les petites communes. S'agréant à de l'existant, les pratiquants des espaces urbains adhèrent à des associations de taille importante disposant généralement d'équipements et d'espaces permettant une pratique polyvalente (cas des associations sportives omnisports comme l'ASPTT, l'ASS ou le Racing Club de Strasbourg).

Les associations « sportives » structurent donc plus fortement la vie locale dans les petites communes, mais avec des effectifs probablement beaucoup plus faibles dans chaque association que dans les villes de plus de 20000 habitants.

Loin de constituer un phénomène spécifiquement local, la structure de l'offre sportive associative de la Communauté Urbaine de Strasbourg peut être comparée à celle de l'ensemble de la France. En effet, d'après d'autres résultats d'enquête⁸, le nombre moyen d'associations sportives par commune croît avec la taille des communes, jusqu'à 65 en moyenne dans les villes de plus de 50000 habitants. Par ailleurs, comme dans notre étude, le nombre des associations, rapportées à 10000 habitants, décroît fortement avec l'augmentation de la taille des communes. Alors que l'on compte 73 associations sportives pour 10000 habitants en zone rurale, on n'en compte plus que 6 dans les villes de plus de 50000 habitants.

Par contre, une spécificité strasbourgeoise apparaît dans le rapport entre le nombre d'associations et celui des « associations sportives », notamment dans les grandes agglomérations et les petites communes. Alors qu'en moyenne sur l'ensemble de la France les associa-

8. Notamment l'enquête « L'analyse du recours communal aux associations dans la gestion des politiques sociales locales », *Laboratoire d'Economie Sociale de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*, 1992.

tions sportives représentent le quart des associations et que cette proportion varie très peu selon la taille des communes (entre 23 et 24 %), on observe dans notre cas une plus grande variation. En effet, dans la seule ville de Strasbourg, les associations « sportives » ne représentent que 3,4 % des associations, alors que dans les communes de moins de 20 000 habitants de la Communauté Urbaine celles-ci représentent plus de 39 % du total des associations. Ainsi, à la différence du reste de la France, et en tenant uniquement compte du nombre d'associations déclarées, la vie sportive strasbourgeoise semble plus intense dans les petites communes et villes moyennes que dans la métropole.

Les inégalités de l'offre sportive associative entre communes

A travers l'exemple de 10 communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg, le tableau 2 fait apparaître la disparité des phénomènes associatifs locaux puisqu'on observe au sein des mêmes catégories de communes de grandes différences au niveau non seulement des effectifs des associations mais aussi de la part des associations sportives par rapport au total des associations.

L'effectif des associations ne croît pas proportionnellement avec l'augmentation de la taille des communes. En effet, de petites communes de moins de 4 000 habitants comme Fegersheim (40 associations déclarées) ou Mundolsheim (35 associations) ont un effectif d'associations plus élevé que des communes plus importantes comme Lingolsheim (21 associations). Par ailleurs, la proportion d'associations « sportives » par rapport à la totalité des associations est plus importante dans les petites communes. Celle-ci atteint 40 à 50 % dans les communes de Wolfisheim, La Wantzenau, Plobsheim, Oberhausbergen, Mundolsheim, Entzheim, Eckwersheim et Eckbolsheim. Ainsi, il semble que les associations sportives structurent plus fortement la vie locale dans les petites communes de moins de 4 000 habitants.

Les deux villes de plus de 20 000 habitants (Schiltigheim et Illkirch) ont une structure de l'offre associative sensiblement similaire, malgré la différence d'effectif démographique.

La structure de l'offre des communes de 5 000 à 20 000 habitants apparaît beaucoup plus variée, ce qui démontre une certaine hétérogénéité des villes incluses dans cette classe. En effet, alors que Bischheim (16 000 habitants) compte 62 associations dont 37 « sportives », Lingolsheim (16 000 habitants) n'enregistre que 21 associations dont 9 « sportives ». Par ailleurs, au sein de la même classe, Ostwald (10 000 habitants) comprend 48 associations dont 26 « sportives » et Geispolsheim (5 500 habitants) en comprend 43 dont 8 « sportives ». Ainsi, en tenant uniquement compte de l'importance du sport associatif (mesuré par le nombre d'associations sportives déclarées), on peut qualifier les communes où le taux d'associations sportives atteint 50 % de « très sportives » et celles où ce taux est inférieure à 30 % de « peu sportives ». Ces constats restent évidemment relatifs car ils s'appliquent uniquement aux villes de l'agglomération strasbourgeoise.

De l'aire administrative au bassin de vie

A côté des déplacements domicile-travail, la population de l'agglomération strasbourgeoise fréquente des commerces, services de proximité et équipements (sportifs et culturels) dessinant des zones de chalandise que l'on peut appeler bassins de vie. Niveau de description de l'espace et en même temps territoire où la population résidente trouve l'essentiel des équipements de proximité nécessaire à la vie quotidienne, et donc à ses loisirs, le bassin de vie est constitué d'une commune pôle qui attire les populations de communes environnantes.

Quatre grands bassins de vie dominent l'espace alsacien des relations de proximité. Les bassins de Haguenau (66 782 habitants), Strasbourg (405 512 habitants), Colmar (118 641 habitants) et Mulhouse (248 029 habitants)

totalisent 159 communes et concentrent plus de la moitié de la population alsacienne⁹. Le bassin de Strasbourg constitue le territoire le plus important de la région (selon l'effectif démographique) et couvre grosso modo l'espace de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Il comprend en son sein un bassin intermédiaire (Illkirch-Graffenstaden) et un petit bassin (Mundolsheim). Outil d'étude, ce zonage repose sur un niveau d'organisation de l'espace plus petit que la zone

TABLEAU 2

Communes	Effectifs démographiques	Nombre d'asso. déclarées	Nombre d'asso. offrant des APS
Strasbourg	252 338	9 000	300
Schiltigheim	29 155	110	30
Illkirch-Graffenstaden	22 307	120	36
Lingolsheim	16 480	21	9
Ostwald	10 197	48	26
Eckbolsheim	5 253	22	12
Fegersheim	3 953	40	13
Wolfisheim	2 674	14	6
Entzheim	1 796	15	6
Mittelhausbergen	1 425	5	2
Total CUS	423 712	9 851	611

9. Sources : Chiffres pour l'Alsace, INSEE, 23 septembre 1992.

d'emploi. Sa cohérence relève en effet des comportements de consommation des résidents et non de la régulation des marchés locaux de l'emploi. Cependant, en pratique, les observations ont montré que les bassins de vie s'inscrivent, peu ou prou, dans l'enveloppe des zones d'emploi¹⁰.

Le système d'offre associative des loisirs sportifs à l'échelle des petites localités ou des villes moyennes subit l'« effet de bassin de vie » et notamment l'effet produit par la commune pôle d'emplois du bassin d'offre sportive.

Strasbourg constitue, en effet, un pôle d'attraction et en même temps un modèle pour les villes situées dans la Communauté Urbaine. La ville de Strasbourg peut apparaître comme un espace autonome d'offre des sports possédant toutes les caractéristiques et propriétés du système d'offre « national » des sports¹¹ alors que les villes petites et moyennes attenantes constitueraient des systèmes d'offre locaux dépendants, caractérisés par l'absence de certaines propriétés mais aussi par la présence de singularités liées à des traditions locales.

Vers un bassin de la vie sportive associative ?

Alors que le zonage en bassin de vie se constitue en tenant compte des équipements de proximité les plus attractifs et de leur fréquentation (établissements scolaires du secondaire, hypermarché, laboratoire d'analyses médicales, supermarché), le zonage en bassin de vie sportive associative pourrait se construire à partir des associations sportives et des équipements sportifs les plus attractifs. Ce travail nécessiterait la prise en compte des taux d'adhésion et des origines géographiques des adhérents dans le bassin de vie de Strasbourg. A partir des résultats précédents, nous pouvons constater que l'aire d'attraction d'une association sportive dépend en grande partie de son accessibilité géographique, de la rareté et de la qualité du service sportif offert et du profit de distinction qu'il procure à l'individu qui s'y rend. Ainsi, dans le cas des associations de notre échantillon, les adhérents non résidents dans la commune d'implantation de l'association semblent généralement attirés par l'une des cinq raisons (ou les cinq à la fois !) : l'inexistence d'une association proposant le sport souhaité dans la commune de résidence, la qualité de l'offre sportive proposée (équipement, encadrement), le niveau sportif recherché (équipe évoluant à un niveau départemental, régional ou national), la proximité géographique et l'image du club.

Les associations nécessitant un équipement spécialisé (et coûteux) et jouissant d'une bonne notoriété



Au stade, les parents.

comme l'Il Tennis Club, le Centre Equestre de Strasbourg ou l'Association Sportive de Strasbourg (sections tennis, hockey ou squash) attirent ainsi des adhérents non résidents à Strasbourg. De la même manière, Wolfisheim ou Lingolsheim peuvent constituer des communes pôles si l'on prend en compte l'attrait des clubs de tennis locaux chez les résidents des communes de proximité (dont Strasbourg).

Le haut niveau de pratique proposé par certains clubs semble aussi attirer des populations non résidentes de la commune, non seulement des villes de proximité mais aussi des villes plus éloignées, voire implantées dans un autre département. C'est le cas des sections de clubs encadrant de la pratique sportive de niveaux régional et national comme le Club Olympia (lutte) et le Sporting Club (football) de Schiltigheim, l'ASPTT (athlétisme), la SNS (water-polo), l'AS Electricité (basket) et l'ASS (football) de Strasbourg ou le Football Club de Wolfisheim. Ces clubs constituent ainsi des pôles d'attraction pour des populations sportives particulières.

Enfin, la proximité géographique, l'accessibilité des équipements sportifs (autoroutes et routes évitant les centres urbains) et la possibilité d'une pratique sans attente dans un club non saturé (cas des sports individuels comme le tennis) apparaissent comme les derniers facteurs d'attraction des non résidents vers des associations sportives « extérieures » à Strasbourg voire à leur

10. Les déplacements domicile-travail apparaissent néanmoins plus amples que les déplacements domiciles-services de proximité, tout en les incluant. Cf. Masero J., « Bassins de vie, bassins d'emploi », INSEE, *Statistiques et Études*, Midi-Pyrénées, 4, 1990.

11. Notamment une segmentation avancée de l'offre sportive (publique, privée marchande, privée non marchande), une concurrence entre les différents types d'organisation sportive, une offre diversifiée et adaptée à la diversité des publics, des politiques sportives volontaristes, etc.)

propre bassin de vie. En effet, certains adhérents préfèrent migrer vers une autre commune du bassin de vie plutôt que d'affronter les turpitudes de la pratique sportive dans les grands clubs du centre urbain de la commune pôle.

Les résultats de l'enquête qualitative auprès de l'échantillon d'associations nous révèlent quelques logiques de déplacement vers les clubs extérieurs. La majorité des adhérents non résidents sont issus d'une commune faisant partie de la même unité urbaine ou de la même agglomération multicommunale. C'est le cas



Le club sportif, un nouvel équipement collectif.

des Strasbourgeois pratiquant dans des associations implantées à Schiltigheim, Illkirch, Ostwald ou Bischheim. C'est aussi le cas de résidents de Lingolsheim adhérents dans des clubs d'Entzheim ou de Holtzheim. La situation inverse se rencontre aussi dans le cas où les communes de résidence ne disposent pas du type d'association recherché (selon le niveau sportif, l'équipement adapté ou l'image du club).

Ainsi, au-delà des seules considérations géographiques et malgré les limites inhérentes au modèle du zonage¹², la construction de bassins de vie sportive associative peut faire apparaître des communes pôles par leur taux d'associations sportives attractives. C'est en ce sens que ce type d'offre associative peut déterminer le potentiel d'attraction du bassin de vie sportive au regard non seulement des communes satellites moins dotées mais aussi des communes plus éloignées, voire appartenant à un autre bassin de vie¹³.

Les facteurs socio-économiques de la dynamique associative

L'offre sportive associative s'inscrit dans un contexte socio-économique qui peut expliquer les différentes dynamiques associatives locales. En effet, selon Nicole Tabard¹⁴, la morphologie socio-économique du lieu de résidence constitue un facteur explicatif des comportements des ménages et en particulier de leur consommation. Les pratiques sociales comme la pratique sportive

au sein d'une association ou la responsabilité associative ne semblent pas échapper au « déterminisme » relatif du contexte socio-économique de l'espace local. Par ailleurs, certaines pratiques d'exercice corporel nécessitent pour être consommées non seulement des ressources culturelles et économiques personnelles, mais aussi un contexte favorable qui puisse offrir des équipements sportifs de proximité au sein du bassin de vie. Ainsi, du fait de son histoire singulière, de sa structure socio-démographique et de son histoire socio-économique, une ville industrielle comme Schiltigheim ne possèdera pas la même offre en matière sportive que Lingolsheim, ville plutôt résidentielle où la plupart des associations ont une implantation récente.

Le tissu communal de la Communauté Urbaine est constitué de nombreux bourgs et villes moyennes répartis sur un territoire où le « rural profond » a totalement disparu¹⁵. Toutes les communes, même les plus petites, se situent à proximité de grands réseaux routiers (route nationale ou autoroute).

Les commerces et services desservant la population sont, pour la plupart, denses et la fréquentation d'équipements rares, disponibles seulement dans les villes importantes comme Strasbourg, Schiltigheim ou Illkirch n'appelle pas de trajets excédant vingt minutes.

Le petit club sportif villageois, « haut-lieu » de l'affirmation identitaire communautaire et modèle « pur » prisé par les ethnologues du sport, semble se dissoudre dans le conglomérat d'associations urbaines et péri-urbaines, imitant toutes plus ou moins consciemment le modèle d'organisation sportive de la commune-pôle. A l'inverse, le poids psychologique des campagnes et du modèle « pur » du village alsacien reste tout de même très marqué chez les citadins de la métropole strasbourgeoise. De l'importance des villages ruraux qui subsistent en Alsace (hors agglomération strasbourgeoise) résulte une hétérogénéité entre monde associatif urbain et monde associatif rural, peut-être

12. Il n'existe pas de « bon » zonage, au sens où il révélerait une réalité territoriale « naturelle », dans toute sa complexité. Il y a longtemps que les géographes et aménageurs ont renoncé à cette chimère. Un zonage n'est que le résultat d'une intention théorique, reposant sur des hypothèses et une méthode, rendue opératoire par la mobilisation d'observations sélectionnées, supposées décrire convenablement les unités (dans notre cas les associations sportives et leur commune) du territoire étudié. Voir à ce sujet, Creusat J. et Périnel E., « Les limites de tout zonage » in *Le bassin de vie, un outil d'analyse de l'espace*, INSEE, *Chiffres pour l'Alsace*, 23, 1992.

13. Il est à signaler que les sources utilisées ne nous ont pas permis d'esquisser des bassins de vie sportive transfrontaliers. D'autres recherches pourraient en effet s'attacher à analyser les zones de chalandise dans l'agglomération internationale de Strasbourg.

14. Tabard N., « Structure économique des communes, reproduction, consommation », *Consommation*, 1, 1985.

15. La CUS compte actuellement 617 exploitations agricoles implantées surtout dans le nord-ouest (Vendenheim, Lampertheim, Eckwersheim) et dans le sud-ouest (Geispolsheim, Entzheim, Lipsheim, Fegersheim, Holtzheim). Comme dans l'ensemble de l'Alsace, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de moitié entre 1970 et 1994.

plus accentuée qu'ailleurs ainsi qu'une image toujours relativement positive de la ruralité. C'est pourquoi nous assistons souvent à des migrations résidentielles de familles, notamment celles appartenant aux « classes » moyennes et supérieures, vers les petites communes à proximité de Strasbourg. Ce « retour » vers un passé rural souvent idéalisé a provoqué, par exemple, la création de clubs de tennis par des personnes issues des couches moyennes salariées et des cadres « anciens » résidents citadins.

Comptant 423 712 habitants répartis sur une superficie de 304 km², la Communauté Urbaine de Strasbourg comprend l'agglomération de Strasbourg qui agrège à elle seule plus de 388 500 habitants sur une superficie de 171 km²¹⁶. Entre 1982 et 1990, la seule commune de Strasbourg a connu une croissance démographique modérée : 0,2 % en moyenne par an. Son agglomération, constituée de 16 communes, a bénéficié par contre d'une progression plus importante, de 0,5 % en moyenne annuelle. Les grandes unités périphériques, notamment Geispolsheim et Vendenheim, ont évolué plus rapidement encore : respectivement 2,1 % et 5 % l'an¹⁷. Cette dynamique de desserrement des centres au profit de la périphérie peut apparaître comme un facteur explicatif de l'augmentation du taux de création d'associations et du taux d'adhésion associative dans ces communes périphériques de l'agglomération de Strasbourg.

L'analyse des profils sociaux des résidents nous montre par ailleurs que l'agglomération strasbourgeoise est composée de communes et de quartiers aux structures socio-démographiques très différenciées. Ces différences ont pour principale origine les caractéristiques propres au parc des logements, mais traduisent aussi la profonde modification socio-professionnelle de la population active induite par le processus de tertiarisation à l'œuvre dans l'économie locale.

Entre 1975 et 1990, la proportion de cadres, de professions intermédiaires ainsi que d'employés du secteur tertiaire a fortement augmenté dans la population active (+ 11 %), alors que celle des ouvriers a légèrement diminué (- 2 %), à l'image de ce qui s'est produit dans l'ensemble de la France. Ainsi, en 1990, le profil socio-professionnel de la métropole strasbourgeoise par rapport à celui du Bas-Rhin met en évidence une sur-représentation des cadres (14 % contre 11 %) et des employés (30 % contre 26 %) et une sous-représentation des ouvriers (28 % contre 34 %) ¹⁸.

Les cadres jeunes résident plutôt dans le centre, attirés par un parc rénové et par l'animation urbaine, au détriment des ouvriers et des personnes âgées. Les cadres plus âgés (familles en voie de constitution) résident généralement dans un parc neuf (copropriétés) habité par des ménages disposant de deux revenus et situé dans les communes ou quartiers périphériques (Robertsau, Oberhausbergen, Eckbolsheim, Mittelhausbergen, Lampfertheim etc.).

Les ouvriers et les employés se concentrent de plus en plus dans des zones où le parc social est dominant (Neuhof, Elsau, Cité de l'III, Port du Rhin, Stockfeld), dans de vieux quartiers relativement excentrés (Koenigshoffen, Montagne Verte, Vieux Cronembourg) et dans des communes périphériques comme Schiltigheim, Lingolsheim, Ostwald, Holtzheim, Bischheim ou Geispolsheim. Cependant¹⁹, ces communes où la présence des ouvriers est significative sont en mutation. Ainsi, Schiltigheim a perdu 14 % de sa population ouvrière en 15 ans.

L'évolution des profils socio-professionnels des quartiers et des communes permet ainsi de distinguer très nettement en 1990 une couronne ouvrière sur les franges de Strasbourg et quelques communes périphériques, une concentration des classes moyennes dans une deuxième couronne plus proche du centre, et l'habitat des classes aisées au nord-ouest de la CUS et au nord-est de Strasbourg. Il est à noter par ailleurs que le centre attire surtout les 18-35 ans (étudiants et cadres entre autres) avec une forte présence du sexe féminin²⁰.

Une nouvelle offre sportive

Pour comprendre la nature du paysage sportif associatif et l'apparition de nouveaux types associatifs au sein de la CUS, il apparaît ainsi nécessaire de saisir non seulement la structure socio-économique de cet espace particulier mais aussi les changements (urbanisation, tertiarisation, mobilité intra-urbaine et accélération des contrastes sociaux).

On assiste en effet à une redistribution interne importante qui correspond à de nouvelles structurations spatiales. Le rôle des associations traditionnelles qui œuvraient autour de l'école, de la paroisse, d'un groupe socio-professionnel et leurs relations avec le pouvoir municipal et les services administratifs se sont transformés. De la même manière, du fait de la nouvelle mobilité de certains groupes sociaux, des associations sportives « familiales » ou peu importantes se trouvent investies par de nouveaux adhérents alors que d'autres clubs de quartier sont délaissés. De nouvelles associations sont créées par des groupes sociaux fuyant le centre ville et l'agglomération strasbourgeoise (cadres, couches moyennes salariées), remplaçant ainsi les anciens notables locaux (petits patrons, professions libérales) à la tête des clubs sportifs.

16. L'agglomération de Strasbourg est la 11^e ville française.

17. Chiffres cités dans *Tableaux de l'économie alsacienne*, INSEE Alsace, Edition 1994-1995, p. 18.

18. Données de l'INSEE, 1990.

19. Sources : « Evolution des contrastes sociaux entre 1975 et 1990 dans l'agglomération de Strasbourg », ADEUS, *Observatoire de l'habitat*, avril 1993.

20. Voir en annexe les cartes des profils socio-professionnels dans la CUS.

La tradition d'une culture sportive des classes sociales aisées et moyennes est ancienne à Strasbourg et à Schiltigheim. Elle s'est maintenue dans les secteurs résidentiels, même si l'on assiste à des phénomènes de « migrations » vers de petites communes avoisinantes, alors que les sports « populaires » se sont implantés aux marges de ceux-ci ou dans les quartiers ouvriers. Dans certains cas, on a assisté au glissement géographique d'un sport au sein de la ville ou vers l'extérieur, qui peut manifester une transformation sociologique profonde de son recrutement, annoncer des modifications dans la manière même de jouer et une évolution des fonctions et usages sociaux de la pratique. Ainsi, par exemple, durant la première moitié du XXe siècle, Strasbourg comptait deux grands clubs de tennis (le Lawn Club et la section tennis de l'ASS), fréquentés par la bourgeoisie économique locale. Vers les années 70, le nombre de clubs et de sections proposant du tennis s'est accru²¹ et l'on a vu la naissance de clubs plus excentrés comme le Tennis Club de la Meinau, fréquenté par des petits patrons, professions libérales et enseignants, la section tennis du SUC, club fréquenté par des étudiants, enseignants et employés des universités, la section tennis de l'AS HautePierre, à la clientèle plus mêlée ou encore les sections tennis-loisir de l'Alsatia Neuhof et de l'Amicale Egouts de Strasbourg, au recrutement plus populaire et « banlieusard ».

Selon la même logique, la tradition populaire semble avoir valorisé certaines pratiques sportives (le cyclisme, les quilles, la gymnastique, certains sports collectifs, la pétanque, les sports régionaux traditionnels comme les joutes nautiques...) et certains clubs implantés dans la banlieue de Strasbourg ou dans les quartiers ouvriers de Schiltigheim (cas de La Sportive Neuhof offrant de la gymnastique et du handball, du Vélo-Club Cronembourg, de la Société de Gymnastique Union Koenigshoffen, de l'Olympia Lutte Schiltigheim ou des Joutes Nautiques de Gaensenspiel à Schiltigheim).

Chaque association se trouve, dès son origine, par sa localisation dans ou hors la ville, son recrutement, son organisation, porteur d'une identité sociale forte et spécifique, reconnue collectivement, et qui donne aux rivalités entre les clubs une teinte autre que sportive. Chaque création de club entraîne ainsi des transformations de la structure de l'offre sportive et de la composition des adhérents.

L'analyse de l'implantation des associations sportives et de leur recrutement fait aussi apparaître que l'espace social n'est pas investi de manière identique selon les groupes sociaux. Dans les secteurs populaires comme le Neuhof, l'Elsau, le Port du Rhin, Stockfeld, Koenigshoffen ou encore dans des villes où il y a une forte concentration d'ouvriers et d'employés (Schiltigheim, Ostwald, Holtzheim, Bischheim ou Geispolsheim), la pratique de l'espace est limitée à un périmètre relativement restreint, et les habitants s'inscrivent dans des petits clubs ou des centres socio-culturels proposant des APS identifiées aux quartiers. Dans les secteurs rési-

dentels, l'investissement de l'espace apparaît plus important et les clubs ont un rayonnement qui dépasse souvent le quartier. La localisation des licences du Tennis Club de l'III, de l'ASS, du SUC ou du Cercle d'Escrime de Strasbourg illustre bien ces tendances : leurs zones de recrutement s'étendent à l'ensemble des secteurs résidentiels de la ville voire à l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Nous pouvons ainsi différencier des aires urbaines d'influence dans le bassin strasbourgeois en distinguant trois zones affectées différemment par l'urbanisation et le développement du sport : d'une part, la commune-pôle, matrice du développement de l'aire, généralement stabilisée du point de vue de son développement démographique et associatif, d'autre part, les communes agglomérées au centre²² et dans lesquelles s'est généralement concentré l'accroissement démographique des années 1960 et 1970, et enfin les communes à proximité de l'agglomération²³, anciennes communes agricoles puissamment affectées par la venue de nouveaux habitants dans les années 60-70 (phénomène souvent décrit sous le terme générique de « rurbanisation »²⁴).

Des conjonctures communales spécifiques

Bien qu'intégrée dans un espace juridique et socio-économique plus vaste, chaque commune du bassin de vie strasbourgeois n'en constitue pas moins un espace doté d'une certaine autonomie et de propriétés singulières. La conjonction de plusieurs éléments, comme par exemple l'existence d'une forte identité historique, la présence d'événements festifs locaux ou de traditions culturelles fortes, peut nous permettre de parler d'une « scène locale »²⁵ dans le cas d'une petite commune, ou d'un « micro-territoire » dans le cas d'un quartier d'une grande ville. Émergent ainsi autant « d'effets de territoire » qui semblent pouvoir introduire des différences dans les manières d'organiser les pratiques sportives dans l'espace local.

De ce point de vue, Schiltigheim constitue un exemple particulièrement intéressant dans le sens où tout en « subissant » l'influence de Strasbourg, cette ville tente depuis de nombreuses années de créer son propre modèle sportif à partir de ses spécificités et de son projet politique. C'est ainsi que la municipalité a toujours sou-

21. Strasbourg compte 8 clubs en 1966, 15 en 1975, 18 en 1986.

22. L'agglomération au sens que donne l'INSEE.

23. Du type Wolfisheim, Oberhausbergen ou Entzheim.

24. Bauer G., Roux J.-M., *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Seuil, 1976.

25. Selon Michel Bozon, *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1984.



Jeunes et moins jeunes sur le terrain.

tenu les clubs de haut niveau proposant des sports plutôt « populaires » comme la lutte ou le football. Or, suite à la baisse du nombre d'ouvriers dans les années 70²⁶ et face à la demande de nouveaux usagers (cadres, employés et professions intermédiaires), elle a dû diversifier ses efforts afin de répondre aux besoins d'associations de plus en plus nombreuses et variées.

Cependant, malgré une augmentation des associations de tennis, de loisirs sportifs ou de remise en forme dans les années 70-80, correspondant à un changement de la structure socio-démographique de la population active lié au développement d'activités tertiaires (augmentation des effectifs de cadres et employés), la commune de Schiltigheim accueille encore de nombreux résidents ouvriers. Ceci expliquerait la persistance de nombreuses associations sportives « ouvrières » ou à forte fréquentation populaire implantées dans les quartiers ouvriers de la commune. Dans ces associations, les adhérents et les dirigeants sont généralement issus de l'espace socio-local d'implantation du club et l'on peut y pratiquer des activités sportives souvent identifiées au quartier.

Par ailleurs, on remarque que cette commune connaît de fortes migrations résidentielles. En effet, Schiltigheim attire des Strasbourgeois de tous âges et plus particulièrement des jeunes, ainsi que des personnes venues de départements non alsaciens et de l'étranger. Quant aux départs, ils se font essentiellement vers les communes du bassin d'emploi de Strasbourg, le plus souvent vers Bischheim et Hoenheim ou vers Oberhausbergen, Mittelhausbergen et Souffelweyersheim en ce qui concerne les cadres. L'âge des émigrants est légèrement supérieur à

trente ans. Ils sont alors accompagnés de leurs enfants. Ces migrations donnent à la structure par âge de la commune de Schiltigheim un profil particulier, avec un net déficit relatif des tranches de population de 5 à 15 ans et de 35 à 65 ans. En revanche, la commune se caractérise par une sur-représentation des personnes en début de vie active, et singulièrement des 25 à 29 ans²⁷.

Ainsi, la plupart des créations de nouvelles associations sportives à Schiltigheim dans les années 70-80, sont le fait de nouvelles couches sociales qui occupent des emplois plus qualifiés et qui expriment de nouvelles valeurs, quelquefois opposées aux valeurs véhiculées par les responsables et militants « historiques » du sport schilikois.

L'histoire de l'espace sportif de la Communauté Urbaine

Comme les autres espaces locaux français, les communes de l'agglomération strasbourgeoise ont connu

26. Liée à la délocalisation d'activités, à la fermeture d'établissements industriels ou à la robotisation des postes de travail dans les brasseries.

27. Données issues du dossier de Aubry B., « Schiltigheim : trente ans de la vie d'une ville », INSEE, *Chiffres pour l'Alsace*, 26, décembre 1993.

28. Nous reprenons ici en partie le modèle de généalogie du fait sportif communal développé par Jean-Paul Callède dans « Approche sociologique des transformations du club sportif », *Les cahiers de l'Université Sportive d'Été*, Bordeaux, MSHA, 3, 1988, et dans *Sociologie des politiques sportives locales*, Bordeaux, MSHA, 1991.

globalement, et à des degrés divers, trois états ou « âges » du sport²⁸ qui, dans certaines communes, peuvent partiellement se superposer. L'état actuel de l'organisation du sport associatif est en quelque sorte le « produit » des états antérieurs. En ce sens, la morphologie de l'espace sportif associatif contient les « traces » de son histoire parce qu'elles sont inscrites non seulement dans les structures sportives (institutions et organisations) mais aussi dans les mémoires de ceux qui ont participé à la constitution de l'espace. L'histoire de l'organisation sportive est ainsi présente, à chaque moment, sous une forme matérialisée (dans les équipements) et sous une forme représentée (dans les pratiques collectives).

Fin XIXe-début XXe

Des sociétés sportives sont nées dans les grandes villes et centres industriels comme Strasbourg et Schiltigheim, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, imitant les grands clubs « à l'anglaise » selon une logique de regroupement de classes sociales relativement aisées (Racing Club de Strasbourg (1906), ASS (1890), Rowing Club (1879), Société Nautique de Strasbourg (1887), Club Nautique de Strasbourg (1881), Lawn Tennis Club (1907), Sporting Club (1914)). Parallèlement, vivait une multitude de sociétés de gymnastique et disciplines annexes (bâton, exercices de tir, quilles, chants etc.), structurées selon le modèle des sociétés allemandes et implantées dans les quartiers industriels et les communes périphériques de Strasbourg. Touchant un public plus vaste que les clubs sportifs, notamment les ouvriers et les membres des classes moyennes, ces sociétés sont très nombreuses dans l'agglomération de Strasbourg et sont « liées », de près ou de loin à la présence d'industries locales. Existaient aussi des associations liées à des patronages paroissiaux comme par exemple la plus ancienne association « sportive » de Strasbourg, la Jeunesse Chrétienne Saint-Joseph (1841) ou le Cercle Sportif Saint-Jean (1897).

Dans les grandes villes industrielles (Strasbourg, Schiltigheim), le mouvement sportif l'emportera progressivement sur le mouvement gymnique dans la pratique sportive.

Les années 1930 à 1960

La deuxième période est marquée par la mise en œuvre progressive de grands programmes municipaux d'équipements sportifs et se caractérise par l'intervention des pouvoirs publics, en l'occurrence des municipalités. Dans ce contexte nouveau où le sport est présenté comme un important moyen éducatif, Strasbourg et Schiltigheim construisent des équipements sportifs (piscines, gymnases, stades) selon les normes de la compétition sportive. Ce modèle urbain se diffuse progressivement des grandes villes aux plus petites, de l'agglomération

de Strasbourg vers les villes moyennes de la périphérie (Lingolsheim, Bischheim, Hoenheim, Ostwald tout d'abord) puis les petites villes et communes rurales (Eckbolsheim, Geispolsheim, Reichstett, Souffelweyersheim, Vendenheim, La Wantzenau).

La logique de cette deuxième période (qui n'est pas à proprement achevée dans certaines villes) se traduit par un accroissement important des budgets municipaux dévolus aux sports et la création d'Offices des sports dans les villes de Strasbourg (1960), Schiltigheim, Illkirch et Bischheim afin de gérer la répartition des subventions aux associations sportives. On constate l'augmentation du nombre d'associations utilisant des équipements sportifs (plus de 90 associations sportives créées à Strasbourg entre 1945 et 1975 et autant de sections sportives venant enrichir les associations existantes).

La segmentation de l'offre sportive à partir des années 70

On assiste d'abord à Strasbourg, puis dans son agglomération et enfin dans la plupart des communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg, à une démultiplication croissante des formes et des modèles de pratique sportive, particulièrement spectaculaire depuis les années 70. La puissance démographique et spatiale de la commune semble impliquer des effets de segmentation dans la vie associative, sportive en particulier. Alors que les communes urbaines d'une certaine importance comme Strasbourg et Schiltigheim montrent²⁹ une grande diversification des modèles de pratique, la segmentation du sport associatif est moins engagée dans les communes de taille moins importante.

Cependant, au-delà d'une opposition simpliste entre grandes et petites communes, il convient aussi de tenir compte de l'identité et des caractéristiques du public de chaque association. En effet, un petit club de commune rurale à proximité d'une grande ville peut très bien attirer un public citadin, imprégné des modèles de pratique des loisirs urbains et soucieux de reproduire un modèle d'organisation et de pratique « mixte » (loisir, compétition, club communautaire). C'est le cas de certains clubs de tennis implantés à Wolfisheim, La Wantzenau ou Lingolsheim fréquentés par un public relativement aisé qui réside ou travaille à Strasbourg. Par ailleurs, persistent aussi au sein des grandes métropoles, des associations aux modes de fonctionnement traditionnel proposant des activités et des formes de pratique qui n'ont pas subi de profondes modifications. C'est le cas par exemple des associations de quartiers marqués par une forte identité, sortes de « villages dans la ville » qui

29. Schiltigheim (tout comme la ville d'Illkirch) semble connaître la même partition des sports associatifs, même si celle-ci s'est réalisée avec un léger décalage dans le temps par rapport à sa commune-pôle voisine (Strasbourg), et avec des proportions évidemment adaptées à son propre effectif démographique.

unissent les habitants par de multiples liens ou s'entrecroisent le voisinage, la parenté, les solidarités professionnelles ou d'origine nationale.

Du territoire sportif à l'espace local des pratiques associatives

L'espace de l'offre sportive associative de la Communauté Urbaine de Strasbourg se présente comme la distribution dans l'espace socio-local de différents types d'associations, d'adhérents et de dirigeants produits par une histoire déjà vieille d'un siècle. L'organisation de l'espace sportif associatif dans une agglomération dépend d'un ensemble de déterminants géographiques, démographiques, socio-économiques et historiques qui, en se combinant, produisent des situations à la fois cohérentes et variées. Au-delà d'une

simple reproduction ou manifestation de la globalité (le « système national des sports ») et des effets de la planification des équipements, l'espace sportif associatif du local constitue une entité originale régie par la dynamique de la population et de sa répartition entre les territoires communaux ainsi que par les formes spécifiques de la vie associative. En ce sens, le local est non seulement un géosystème spécifique avec ses territoires sportifs liés à la commune, au canton ou au quartier, mais aussi un espace de pratiques collectives et d'enjeux sociaux. Parce qu'elle révèle autant les facteurs de singularité que ceux d'homogénéisation, la sociologie appliquée au « fait sportif associatif » nous semble susceptible d'apporter aux acteurs locaux (collectivités territoriales, décideurs-concepteurs d'équipements sportifs) quelques éléments d'évaluation, d'approche critique et d'aide à la décision.

William Gasparini

BIBLIOGRAPHIE

Augustin J.-P., « Urbanisation et nouveaux enjeux associatifs », in *Espaces urbains et pratiques sociales*, Bordeaux, PUB, 1987.

Augustin J.-P., *Les jeunes dans la ville. Institutions de socialisation et différenciations spatiales dans la Communauté Urbaine de Bordeaux*, Bordeaux, PUB, 1991.

Bauer G. et Roux J.-M., *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, éd. Saule, 1976.

Bozon M., *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1984.

Callede J.-P., *Sociologie des politiques sportives locales*, Bordeaux, MSHA, 1991.

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, INSEE Alsace, *Le recensement des installations et des équipements sportifs en Alsace*, Strasbourg, 1992.

Creusat J., Perinel E., « Les limites du tout zonage », in *Le bassin de vie, un outil d'analyse de l'espace*, INSEE, *Chiffres pour l'Alsace*, 23, 1992.

Forse M., « Les disparités régionales dans les créations d'associations », *La Revue de l'économie sociale*, 1988, p. 51-58.

Gasparini W., *Enjeux de l'engagement associatif. Contribution à une sociologie de l'organisation sportive locale*, Thèse de doctorat en sociologie (2 tomes), Université des Sciences Humaines, Strasbourg II, 1996.

Gasparini W., « La construction sociale de l'organisation sportive. Champ et engagement associatif », *Revue STAPS*, 43, juin 1997, p. 51-67.

INSEE Alsace, *Tableaux de l'économie alsacienne*, INSEE, Strasbourg, 1994.

Halbwachs M., *La morphologie sociale*, Paris, A. Colin U2, éd. 1970.

Pradel F., « Des bassins de vie quotidienne », *Statistiques et Études*, INSEE Midi-Pyrénées, 3, 1992.

Tabard N., « Structures économiques des communes, reproduction, consommation », *Revue Consommation*, 1, 1985, p. 61-83.

> **William Gasparini**, Docteur en sociologie et Professeur agrégé d'éducation physique et sportive. Membre du Laboratoire « APS et Sciences Sociales » de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg. Il est maître de conférences à l'UFR STAPS de Strasbourg (disciplines : sociologie des organisations, sciences sociales appliquées au sport, préparation aux concours de professeur d'EPS) et responsable de l'option « Sciences Sociales et Management du Sport » en Licence et Maîtrise STAPS.